

Image not found or type unknown



Quels sont nos droits administratif vis à vis de la dcricri

Par **Benoit**, le **24/10/2009** à **18:45**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si il est possible de déposer une main courante à l'encontre de la DCRI lorsque cette dernière enquête trop longtemps sur une personne irréprochable ?
Merci d'avance.